



INTERSYNDICALE OPALE : communiqué du 1^{er} juillet 2024

Grâce à vous, les lignes ont bougé...

MAIS il reste à réussir le chantier de la simplification

Notre intersyndicale Op@le a été reçue ce mercredi 26 juin au ministère, par des représentants de la Direction des Affaires financières, de la Direction du Numérique pour l'Éducation et de la Direction Générale des Ressources Humaines.

Il en ressort :

1. Un calendrier substantiellement aménagé : trois vagues supplémentaires en janvier et septembre 2026 (V10 - V11) et en janvier 2027 (V12).

Si l'intersyndicale n'a pas obtenu de moratoire, elle a beaucoup insisté pour que les vagues de septembre (2025 et 2026) ne concernent que des établissements et équipes VOLONTAIRES.

Les recteurs doivent donc revoir leur calendrier académique de déploiement et le communiquer au ministère pour le 30 août prochain. Au préalable, ils doivent également le soumettre aux représentants des personnels en comité de suivi académique dans le cadre du dialogue social.

L'intersyndicale sera vigilante à ce que les académies ne fassent pas obstacle à la discussion et à la mise en œuvre d'un nouveau calendrier.

TOUTES les vagues de janvier et septembre 2026 et de janvier 2027 doivent pouvoir être mobilisées en faveur des utilisateurs qui auraient besoin d'un aménagement du calendrier.

2. MAIS, en matière de simplification, TOUT RESTE A FAIRE !

Dans le monde du numérique, LE FUTUR N'EXISTE PAS : seules comptent les améliorations réellement passées en production. Or, il y a URGENCE pour tous ceux qui peinent à utiliser ce progiciel au quotidien.

Il faut un changement de méthode de travail pour qu'ENFIN les utilisateurs deviennent la première préoccupation d'Op@le : l'intersyndicale poursuivra son action pour jouer tout son rôle.

3. Autres interventions de l'intersyndicale : l'administration, qui n'a formulé aucune opposition de principe, doit maintenant décider et agir !

- Les nombreuses heures supplémentaires générées par l'utilisation d'Op@le doivent être prises en compte, notamment par leur récupération ou par le dépôt de jour de congés non pris sur les Comptes Epargne Temps (CET) ;
- Les blocages constatés dans certaines académies à la mise en œuvre du télétravail pour les personnels d'EPLÉ doivent être recensés et levés : il faut que l'accord ministériel soit appliqué partout !

EN CONCLUSION :

Notre action commune (7300 signataires sur la pétition, la motion unitaire lue dans de nombreux CA, la conférence de presse...) aura donc permis de desserrer un calendrier de déploiement au-delà de 2025. C'est un point positif même s'il est loin de résoudre tous les problèmes posés par Op@le.

C'est pourquoi notre intersyndicale Op@le continuera à agir résolument sur le terrain de la simplification. Au niveau ministériel comme dans chaque académie, l'heure est à l'unité pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous.